



# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne  
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :  
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur poste.  
PRIX DE L'ABONNEMENT :  
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
Un an ..... 16 fr.  
Six mois ..... 9 fr.  
Trois mois ..... 5 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS :  
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

| CALENDRIER DU LOT. |                 | FOIRES.                            |  | LUNAISONS.                        |  |
|--------------------|-----------------|------------------------------------|--|-----------------------------------|--|
| JOURS.             | FÊTE.           |                                    |  |                                   |  |
| 10 Dim....         | st Macaire.     |                                    |  | ☉ N. L. le 6, à 4 h. 58' du soir. |  |
| 11 Lundi.          | st Léon.        | Albas, Cajarc, Puybrun, Labastide. |  | ☽ P. Q. le 14 à 0 h. 18' du mat.  |  |
| 12 Mardi.          | st Jules.       | Castelnau, Catus, St-Sozy.         |  | ☉ P. L. le 22, à 4 h. 28' du mat. |  |
| 13 Mercr..         | st Herménégilde |                                    |  | ☽ D. Q. le 29, à 4 h. 44' du mat. |  |

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.  
M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

| SERVICE DES POSTES.     |                                                           |                  |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------|
| DEPART. LÈVÉE DE BOÎTE. | DÉSIGNATION DES COURS.                                    | DISTRIBUTION.    |
| 5 heures du matin.      | Gramat, (Figeac Brives, Tulle).                           | 7 h. du s.       |
| 7 h. 30' du matin.      | Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)                           | 7 h. du s.       |
| 9 h. 15' du matin.      | Libos (Paris, Limoges, Périgueux).....                    | 4 h. 30 m. du s. |
|                         | (Montauban (Causade, Toulouse)                            | 7 h. du m.       |
| 10 heures du soir.      | Cazals (Gourdon, Martel, Sarat), Cabrerets (St-Géry)..... | 7 h. du s.       |
|                         | Castelnau-de-Montratier (Limoges)                         |                  |

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 6 Avril 1864.

### BULLETIN

La télégraphie nous apporte quelques renseignements du théâtre de la guerre. Un grand coup décisif paraît imminent devant Düppel. Le *Moniteur* prussien dit que la première parallèle a été ouverte dans la nuit du 29 au 30 contre la fortification de cette place. Les Danois n'ont pas d'abord aperçu les travaux de l'ennemi qui ont pu être tranquillement poursuivis. Le 30 au matin cependant quelques coups de canon ont été tirés des retranchements contre les travaux exécutés.

L'intention des Austro-Prussiens serait, paraît-il, de tourner les positions des Danois à Düppel, en opérant le passage dans l'île d'Alsen, au moyen des pontons autrichiens.

S'il faut en croire le *Nouvelliste de Hambourg*, un corps de Danois a battu les Prussiens, près de Vælle.

Le cabinet Anglais vient de mettre sous les yeux du Parlement une série de dépêches concernant l'affaire des duchés. Ces documents diplomatiques s'étendent du 23 janvier au 26 mars. On y trouve, en premier lieu, une dépêche de lord Russell, formulant la proposition de la conférence, sans la condition d'armistice. Après quelques pourparlers, le Danemark accepte, par une lettre en date du 18 mars, ce projet, mais en posant comme base des délibérations le traité de Londres.

Nous insérons la réponse de lord Russell :

Le gouvernement de S. M. a proposé à l'Autriche, à la Prusse et au Danemark, de prendre part à une conférence dans le but de rendre la paix au nord de l'Europe, sans fixer de base. L'Autriche et la Prusse ont accepté la proposition ainsi formulée. Le Danemark propose aujourd'hui d'accepter la conférence sur les bases de la transaction de 1854-52. L'Autriche et la Prusse n'accepteront probablement pas cette base, ni aucune autre semblable, tendant à limiter les libres délibérations de la conférence. M. Monrad, lui-même, dit que l'admission de cette base des traités de 1854-52 n'empêcherait pas la discus-

sion de tout autre mode d'arrangement, s'il n'était pas possible de s'entendre sur cette base.

Le *Mémorial Diplomatique* annonce, ainsi que nous le rapportons dans la Revue des Journaux, que les difficultés survenues entre l'archiduc Maximilien et son frère l'Empereur d'Autriche, n'existent plus aujourd'hui.

Les exécutions n'ont pas de trêve en Pologne, hier c'était Albin Werblagewicz qui était pendu à Szawle, par ordre de Mourawieff, pour avoir pris part à l'insurrection.

Toutes ces atroces mesures du gouvernement russe ne parviennent pas à vaincre l'énergique résistance des malheureux Polonais. Chaque jour, de nouveaux corps se forment et viennent grossir les rangs de l'insurrection.

Le cabinet d'Athènes est constamment obligé de sévir, pour rétablir l'ordre. Il vient de dissoudre un bataillon qui s'était mutiné à Missolonghi.

A. LAYTOU.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Gravenstein, 3 avril.

Hier, à deux heures, le feu a commencé : il a duré jusqu'à sept heures, et a repris, par intervalles, pendant la nuit. Un incendie a été aperçu dans le camp ennemi ; il s'agit probablement de quelques baraques brûlées. Les pertes sont insignifiantes.

Copenhague, 3 avril.

(Officiel). — Le bombardement a continué aujourd'hui dans le Sunderwitt. Sonderbourg brûle sur plusieurs points. Les batteries ennemies employées hier fonctionnent encore aujourd'hui. Les postes avancés danois ont été attaqués plusieurs fois pendant la nuit.

Sonderbourg, 3 avril, 4 h. du matin.

Une canonnade terrible est engagée depuis trois heures entre nos lignes et les lignes prussiennes, à Broacker. L'ennemi a bombardé la ville de Sonderbourg sans sommation préalable. La canonnade continue malgré les ténèbres et la pluie.

Hambourg, 4 avril.

Les *Nouvelles de Hambourg* annoncent, d'après des lettres privées de Copenhague, que la résolution inébranlable du Danemark est de n'entrer en négociations que sur la base des arrangements de 1851-52.

Le *Flyveposten* dit que le Danemark sera représenté, à la conférence par le ministre, M. de Querade, et par le conseiller d'Etat, M. Krieger.

Suez, 3 avril.

Les avis de Melbourne sont du 24 février. La

guerre continuait dans la Nouvelle Zélande. Les indigènes étaient concentrés à Piko-piko, où le général anglais Cameron les avait cernés dans le but de les réduire par la famine.

Marseille, 3 avril.

Les lettres de Rome du 30 mars annoncent la publication d'un reserit pontifical autorisant un emprunt de 40 millions de francs pour subvenir aux besoins de l'Administration publique. D'après ces lettres, le Pape devait assister lundi, 4 avril, à une cérémonie religieuse dans l'Eglise Sainte-Marie de la Minerve.

Marseille, 4 avril.

Un témoin oculaire annonce qu'une bouteille, trouvée à la côte près de Marseille, quartier Montredon, contenait un billet ainsi conçu :  
« A bord de l'Atlas. Nous avons touché un récif. Nous sommes dans une simple barque. Si ce billet te parvient, prie pour nous... »

Ce billet est signé, il va être déposé entre les mains des autorités.

Lisbonne, 2 avril.

Le duc de Palmella est mort aujourd'hui après une longue maladie.

Southampton, 3 avril.

Le vapeur *Ripon*, ayant à bord Garibaldi et ses compagnons, est arrivé à Needles.

Southampton, 3 avril, soir.

Dès que le *Ripon* a été signalé, un steamer est parti pour aller à sa rencontre. Plusieurs notabilités de Southampton, quelques vieux amis de Garibaldi et un nombre considérable de personnes sont allés recevoir ainsi le général italien. Parmi eux se trouvait le duc de Sutherland venu pour inviter Garibaldi à descendre à son hôtel de Londres, et M. Seely, membre du Parlement, chez qui Garibaldi doit loger dans l'île de Wiaht.

Quand le *Ripon* arriva près du dock, de vives acclamations s'élevèrent de la foule immense réunie en cet endroit. Garibaldi monta alors sur le pont du navire pour saluer le peuple. A son débarquement, Garibaldi a été reçu par le Maire de Southampton qui l'a emmené chez lui au milieu des acclamations de la foule qui se pressait partout sur le passage du cortège.

Southampton, 3 avril, soir.

Avant de quitter le *Ripon*, Garibaldi, répondant aux délégués de la Société italienne, a dit qu'il désirait ne pas être l'occasion de démonstrations politiques et surtout ne pas exciter de troubles.

Dresde, 4 avril.

Les démonstrations dans le sens italien qui ont eu lieu en Vénétie ont éveillé l'attention du gouvernement autrichien. Le ministère paraît décidé à mettre la Vénétie en état de siège.

Les mesures de précaution continuent dans le Tyrol méridional. Les places fortes et surtout la forteresse de Kufstein ont reçu ou vont recevoir de fortes garnisons. Les défilés et les gorges de montagnes seront soigneusement surveillés.

On désigne déjà les plénipotentiaires autrichiens à la Conférence de Londres pour le règlement du conflit dano-allemand. Ce seraient l'ambassadeur à

Londres, comte Apponyi, premier plénipotentiaire, et le baron de Bięgsleben, second plénipotentiaire.

Dresde, 4 avril au soir.

Les nouvelles de la frontière Romaine font craindre que quelque mouvement éclate dans les provinces autrichiennes de la frontière. Le gouverneur militaire de Transylvanie comte Montanovvo a reçu l'ordre de prendre les précautions les plus minutieuses et les plus efficaces pour réprimer tout mouvement insurrectionnel.

En vertu de cet ordre le gouverneur a eu soin de garantir sa province contre un coup de main.

Plusieurs régiments ont été dirigés vers la frontière de Valachie, de sorte qu'une forte concentration de troupes autrichiennes a déjà été effectuée depuis trois ou quatre jours.

Messine, 4 avril.

Les avis de Corfou signalent la publication du premier numéro d'un journal très-révolutionnaire. La population a assailli la maison du directeur anglais du collège. On craint de nouveaux désordres. Le roi Georges est attendu. Il doit ouvrir en personne les chambres Ioniennes.

### On lit dans la Gazette de Cologne :

On nous envoie de Londres, le 31 mars, comme certaines, les communications suivantes que nous reproduisons telles que nous les recevons :

1<sup>o</sup> La Conférence est acceptée par toutes les personnes signataires du traité de Londres, à l'exception du Danemark, dont on attend d'heure en heure l'adhésion.

2<sup>o</sup> La Conférence se réunira à Londres, le 12 avril, et sera formée par les ambassadeurs et les ministres des différentes puissances participant actuellement accréditées à Londres.

3<sup>o</sup> Comme base de la Conférence, la proposition d'une union personnelle du Holstein et du Sleswig méridional d'un côté et du Danemark de l'autre ; de la cessation immédiate des hostilités.

4<sup>o</sup> La proposition d'une Conférence est poussée surtout par lord Russell et par la Russie. La Prusse l'appuie le plus faiblement et n'y adhère que parce qu'elle entrevoit le danger d'être abandonnée par la Russie.

5<sup>o</sup> Il ne règne pas de grande confiance parmi les diplomates au sujet du succès de cette Conférence.

6<sup>o</sup> Une dissolution du parlement n'est pas probable.

7<sup>o</sup> Un rapprochement s'est opéré entre l'Angleterre et la France. Stansfold tombera sans doute.

Paula leva les yeux avec une profonde surprise. « Croyez-vous sérieusement, demanda-t-elle, que la colonie rentre jamais sous la domination espagnole ? J'en doute. Ces hommes qui viennent de secouer le joug semblent si fiers et si énergiques ! Ils ont bien plutôt l'air de triomphateurs que de gens disposés à se laisser réduire. — Quelle maladie contagieuse, quelle épidémie de révolte s'est donc répandue sur Caracas ! s'écria la comtesse indignée. Au lieu de t'affliger pour ta famille et ta patrie, et même pour ceux de nos amis qui courent à leur perte, en dépit de leur triomphe momentané, tu as l'air d'approuver l'insurrection, quoique ton père et ton fiancé en soient victimes. Quel oubli de ton devoir ! »

Malgré cette admonestation, dona Paula ne se désola point. Elle plaignait sincèrement son père, mais elle avait la certitude que sa détention ne serait ni dure, ni de longue durée. Quant à la révolution qui venait de s'opérer, elle ne l'envisageait pas avec la même horreur que sa mère. Loin de là, son sentiment naturel du juste et sa jeunesse, encore exempte de préjugés, d'égoïsme et d'esprit de parti, la disposaient plutôt à se réjouir d'un changement qui allait améliorer la triste situation des classes les plus nombreuses.

Il serait plus difficile de dire quels étaient ses sentiments au sujet de don Escudéro. Leur séparation subite et violente ne lui causait pas un chagrin véritable, quoiqu'elle le plaignit. Accoutumée à respecter en lui son futur époux, et nourrie dans la pensée de partager un jour son existence, elle ne s'en étonnait ni ne s'en effrayait. Mais ni la personne d'Escudéro, ni son esprit, ni son caractère ne lui inspiraient cette confiance et cette sympathie profondes indispensables pour que deux cœurs se comprennent.

Elle cherchait cependant à se faire illusion sur les défauts de ce caractère : elle en attribuait la dureté inflexible à un sentiment trop rigide du devoir et à un

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 6 avril 1864.

### LE

## TREMBLEMENT DE TERRE

PAR

ROBERT HELLER

7

### CHAPITRE VII.

Un vainqueur généreux. — La mère et la fille. — La délivrance de Bénuta.

(Suite.)

Don Rodriguez avait précisément les yeux fixés sur Paula. Il la vit rougir et baisser vivement ses longues paupières.

« En effet, madame, répondit-il, je connaissais ce bonheur de don Escudéro. Aussi m'est-il pénible de me voir forcé d'apprendre à dona Paula que son fiancé n'est plus dans les murs de cette ville. La fureur populaire a si violemment éclaté contre lui que nous avons jugé prudent de l'éloigner. Il est en route pour San Antonio ; mais on ne le retiendra dans ce fort que jusqu'à ce qu'il ait choisi un lieu de résidence en dehors des limites du Vénézuéla. »

Soit qu'elle fût un peu indifférente au sort de son fiancé, soit que l'émotion l'eût égarée, elle ne dit rien. La reproduction est interdite.



Nous lisons dans le *Dirio* de Barcelonne :  
Le soin de lever les plans qui doivent illustrer la *Vie de César*, ouvrage dû à la plume de Napoléon III, n'a pas été confié au corps du génie, mais bien à celui de l'état major de l'armée. Une commission de ce corps, composée de quatre officiers sous la direction des capitaines Rafaël Moreno et Jose Gomis, a dû partir aujourd'hui pour Lerida, les travaux de la commission devant être exécutés dans le voisinage de cette ville. Nous voyons avec plaisir, des officiers de notre armée employer leurs talents à prendre une part active à cet ouvrage qui, à raison de son importance non douteuse et de son illustre origine, est appelé à acquérir une grande publicité.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On écrit de New-York au *Moniteur*, à la date du 17 mars :

« La presse de New-York n'a pas éleyé d'objection sérieuse contre l'appel que le président vient encore d'adresser au pays en ordonnant une levée de 200,000 hommes. Les journaux républicains voient en effet dans cette mesure, à laquelle le général Grant a prêté la popularité de son nom, une garantie que la guerre sera conduite avec un redoublement de vigueur, et les journaux démocrates, qui se sont aussi, depuis quelque temps, montrés fort belliqueux, n'osent pas blâmer l'administration au moment où elle paraît agir plus énergiquement que jamais. Les protestations qui n'auraient pas manqué de se produire dans d'autres circonstances ont donc été étouffées sous des considérations de parti, quitte à demander plus tard au gouvernement un compte sévère des moyens qu'on aura mis à sa disposition. M. Lincoln a su, à la vérité, abriter sa responsabilité derrière celle du général Grant; mais, tout habile qu'il est, ce calcul n'est peut-être pas sans danger. Si, en effet, le nouveau lieutenant-général est heureux, s'il réussit à s'ouvrir un chemin vers la ville de Richmond, contre laquelle on s'apprête à lancer des forces considérables, l'entraînement qui le porterait au fauteuil présidentiel pourrait être irrésistible, et le chef actuel de l'union perdrait toute chance de réélection. Si, au contraire, le général Grant échoue, si des révers viennent ternir l'éclat de ses victoires dans l'Ouest, son insuccès rejaillira en partie sur M. Lincoln, dont la candidature serait encore sérieusement compromise. »

« On signale, de Stuttgart, une amélioration dans l'état de santé du roi de Wurtemberg. Quelques nuits de repos paraissent avoir procuré à l'auguste malade un soulagement réel. »

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* s'attache, sous la signature de M. Edouard Simon, à réfuter les assertions de quelques journaux qui présentent le gouvernement français comme peu favorable à la conférence :

« Le gouvernement français a déclaré, dès le premier jour, que les obstacles à la réunion d'une conférence ne viendraient pas de son côté et qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour amener une solution conforme aux intérêts de l'ordre et de la paix. »

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* trouve dans l'ordon-

excès de zèle pour le service du roi, et la rudesse à des chagrins, à des déceptions qui l'avaient agité. Une seule chose la froissait et l'effrayait. C'était cette prudence excessive qu'il manifestait en toute occasion et qu'elle attribuait à un invincible penchant à mépriser ses semblables et à les suspecter toujours de mauvais desseins. D'un autre côté, elle appréciait le courage d'Escudéro et elle avait souvent admiré sa volonté ferme, inébranlable; mais ces qualités-là, n'étant point tempérées par la douceur ou la générosité de l'âme, ne lui inspiraient guère que de la crainte.

Sans qu'elle en eût conscience, pour ainsi dire, un fait insignifiant avait beaucoup contribué à lui faire établir entre don Escudéro et un autre des comparaisons au désavantage du premier. La veille, en rencontrant don Rodriguez qui conduisait par la bride son cheval monté par l'Indienne, elle s'était demandé involontairement si son fiancé serait capable d'une action pareille, et la réponse avait été négative. Et la conduite du marquis envers cette infortunée lui semblait si noble, si grande, si exemplaire, qu'elle avait regretté plus profondément l'insensibilité d'Escudéro pour les malheurs d'autrui. De là un parallèle inévitable entre le langage de ces deux hommes sur la situation de la colonie. La femme discerne d'un coup-d'œil sûr et profond, tout ce qu'il y a de grand dans le caractère d'un homme. La franchise, la hardiesse, la loyauté des paroles et des actes du marquis étaient encore rehaussées par le contraste avec les fins étroites et égoïstes du l'astucieux don Escudéro.

Le secours de Joséfa, les égards dont la visite du marquis était l'expression délicate, redoublèrent la sympathie de Paula pour lui. La physionomie de Rodriguez reflétait une joie si pure et si noble de l'heureuse issue de l'insurrection! Paula ne put s'empêcher d'en ressentir la contagion dans une certaine

nance qui a paru dans le *Journal Officiel* de Varsovie, du 26 mars, sur le règlement des convois funèbres, une nouvelle preuve de sentiment de vengeance raffinée que la police russe continue de faire peser sur la population de Varsovie :

« Sera-t-il donc dit, ajoute M. Alloury, que la question du Sleswig-Holstein aura suffi pour distraire l'Europe des sympathies si vives et si chaleureuses qu'elle manifestait l'année dernière, à pareille époque, pour la malheureuse Pologne? Quel triomphe pour la Russie! Mais pour l'Europe quelle chute! quelle confusion! quel déboire! »

MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.

On lit dans le *Mémorial Diplomatique*, sous la signature de M. Boutet, secrétaire de la rédaction de cette feuille :

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons un télégramme daté de Trieste, 2 avril, 2 heures 20 minutes, qui confirme pleinement la nouvelle qu'avait reproduite le *Moniteur* de ce matin d'après les journaux de Vienne, annonçant que les pourparlers qui avaient eu lieu avec l'archiduc Ferdinand Maximilien, au sujet de ses rapports comme Empereur du Mexique avec le trône impérial d'Autriche, ont abouti à bonne fin. »

« Toutes les questions de succession et d'hérédité ont été réglées, et aucune entrave ne s'oppose plus à l'acceptation définitive de la couronne du Mexique par l'archiduc. »

« C'est lundi prochain que doivent avoir lieu la réception officielle, à Miramar, de la députation mexicaine et la proclamation du nouvel Empereur. Cette solennité, qui doit être célébrée avec toute la pompe que comporte un acte d'une si haute portée, serait sans doute déjà un fait accompli à l'heure qu'il est, sans un triste événement qui est venu y apporter un retard inattendu : la mort d'une princesse de la famille impériale, l'archiduchesse Kildegarde, a tout à coup changé en deuil les préparatifs des fêtes et d'une cérémonie d'un tout autre caractère que des funérailles. »

« Le général Frossard, aide-de-camp de l'Empereur Napoléon, chargé d'une mission particulière auprès de Sa Majesté l'Empereur François-Joseph et porteur, ajoute-t-on, d'une lettre impériale, à l'adresse de l'archiduc, est arrivé le 2 avril, dans la matinée, à Miramar. La veille, le général avait été reçu à Vienne par l'Empereur d'Autriche, qui lui a fait l'accueil le plus flatteur et l'a invité le même soir à sa table. »

« Le général Frossard ne repartira de Trieste qu'après avoir assisté au couronnement de l'Empereur du Mexique. »

« Le départ du nouveau souverain pour ses Etats paraît jusqu'à présent fixé au 12 avril. »

LE PAYS.

Le *Pays* constate que la France n'a point déserté, dans la question des duchés, de propos délibéré et de son propre mouvement, le terrain des stipulations de 1851 et de 1852 :

« Elle serait restée sur ce terrain, écrit M. de Césena, si ce terrain avait été maintenu. Il disparaît : elle se demande comment et par quoi il peut être remplacé. »

« Du moment qu'elle est rendue à la liberté de ses mouvements et à la spontanéité de ses sentiments, la cour des Tuileries ne peut que rester fidèle au droit nouveau qui est la base de la politique impériale. C'est ce qu'elle fait

mesure, et sa mère avait rencontré juste à cet égard.

Les travaux de la Junte étaient si nombreux et si importants que Rodriguez, malgré tout son désir de revoir sa mère, ne put songer à retourner auprès d'elle avant la nuit. Dans la séance où fut voté le rappel de Miranda, il s'efforça vainement de découvrir le personnage dont la comtesse del Tesoro lui avait esquissé le portrait.

Rodriguez sortit de Caracas avec Paez, qui venait d'être nommé commandant des Llaneros, et autorisé à enlever un corps nombreux pour le service de la nouvelle République. Comme ils passaient devant le cloître où l'Indienne était retenue captive, le marquis dit à son compagnon :

« Vous m'obligeriez, M. Paez, en prenant sous votre protection, pour la reconduire aux bords de l'Apuré, une jeune femme de ce pays-là, que les missionnaires ont envoyée ici malgré elle et à qui j'ai promis la liberté. »

— Je l'emmenerais avec plaisir, Monsieur, le marquis.

Ils se présentèrent au couvent. Les religieuses, n'ayant plus rien à refuser au marquis de Vallida, lui livrèrent l'Indienne Bénuta Chicoco, qui pouvait à peine croire à tant de bonheur. Elle remercia Rodriguez avec effusion, dans un espagnol incorrect et bizarre, mais d'une voix pleine de la plus touchante mélodie.

« Il faut avoir des enfants, dit-elle, pour apprécier ce que vous avez fait pour moi. »

— J'ai pris soin de ta sûreté pendant le voyage, répondit Rodriguez. Mon ami que voilà se charge de te reconduire chez toi, et tu peux compter sur lui comme sur moi-même.

— Part-il bientôt? demanda timidement Bénuta.

— Dès demain.

— Demain! demain! répéta-t-elle. Le soir du jour suivant nous serons dans les savanes, et le cin-

en demandant qu'on ne décide pas, entre souverainement, du sort des populations des duchés, et en exigeant que l'on consulte ces populations sur ce qu'elles veulent. »

LA FRANCE.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. J. Cohen :

« Pour l'Europe, pour le monde entier qui a les yeux fixés sur les destinées du nouvel empire mexicain, l'archiduc Maximilien n'est plus l'héritier du trône des Hapsbourg; c'est le souverain du Mexique, voué à l'œuvre glorieuse de la régénération et de la prospérité de ce beau pays que les factions ont depuis si longtemps opprimé. »

« Devant la grandeur de cette mission les questions personnelles disparaissent. Un prince, quand il accepte la responsabilité de l'avenir d'un grand empire, consacre à sa glorieuse tâche sa vie entière, et ne regarde plus ce qu'il a laissé derrière lui. »

LA PATRIE.

La *Patrie* de ce soir donne de nouveaux détails au sujet de l'emprunt mexicain. « Cet emprunt, dit-elle, s'élève à la somme de 305 millions : il est émis en rentes 6 0/0 à 63 fr. »

La maison Glyn Milla et Co, de Londres, a souscrit cet emprunt jusqu'à concurrence de 200 millions. Un premier terme de 8 millions devait être compté à Triestes avant le 31 mars. Le gouvernement français, de son côté, prend des titres de cet emprunt pour un capital de 105 millions, formant, au taux d'émission, une somme de 66 millions de francs. Cette somme représente les avances ou à faire par le gouvernement français, pour l'entretien du corps expéditionnaire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1864. frais qui depuis cette dernière époque sont, comme on le sait, à la charge du Mexique. »

« Le trésor français ne fait, dans cette circonstance, que ce qu'il fit après le traité de Zurich, lorsqu'il payait à l'Autriche, pour le compte du gouvernement de Turin, 50 millions dont il fut couvert en rentes piémontaises. »

« La somme de 66 millions dont nous venons de parler, et à laquelle est évalué l'entretien du corps expéditionnaire pour l'exercice courant, et que le trésor français reçoit dès à présent en titres de l'emprunt, n'a rien de commun avec les dépenses extraordinaires occasionnées par la guerre du Mexique pendant les années 1862 et 1863 et dont le chiffre, arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 1864, s'élève à 210 millions. Cette dernière somme sera remboursée à la France en quatorze annuités. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

CONCERT DE L'ORPHÉON

L'orphéon de Cahors se trouve préparé à donner son premier Concert de l'année. Le conseil d'administration de la Société a décidé que cette solennité aurait lieu le mardi, 12 du courant.

Afin de donner un attrait nouveau à la soirée, on a fait un appel au concours obligeant de deux artistes lyriques, en ce moment à Cahors, MM. Roux et St-Charles. On assure que ces deux messieurs s'y sont prêtés de la meilleure grâce. — Si nous en croyons d'ailleurs une rumeur indiscrète, une jeune artiste de la troupe théâtrale aurait consenti de même à se faire entendre. — C'est assez dire qu'une

quième ou le sixième jour. »

Les sanglots lui étouffèrent la voix.

« Tu arriveras chez les tiens et tu embrasseras tes enfants. Te reconnaîtront-ils encore après une si longue séparation? »

— Je les reconnaitrai, moi! répliqua-t-elle avec un accent solennel et saisissant; moi, moi! ajouta-telle à voix basse.

— L'amour maternel est le plus profond, le plus fort des nobles sentiments! s'écria le marquis, s'adressant à Paez. Mais celui-ci resta muet.

« Quel âge ont tes enfants? demanda Rodriguez à l'Indienne. »

Le garçon a trois étés, la fille en a deux. Oh! comme ils seront devenus grands!

— Et ton mari? Il est resté auprès d'eux? Comment échappa-t-il aux recherches de la troupe qui assaillit votre village?

— Il était à la chasse quand les blancs arrivèrent; mais quand même ils l'auraient rencontré, ils ne l'auraient pas pris, car il est plus agile que le cheval, il court plus vite que le cerf. »

Ces mots éveillèrent l'attention de Paez.

« Si ton mari a ces qualités-là, dit-il à l'Indienne, engage-le de ma part à entrer dans ma cavalerie. Il aura autant de liberté que le comporte la discipline militaire, et je lui donnerai un cheval un peu plus vigoureux encore et plus léger à la course que ses jambes rouges, quelque merveilleuses qu'elles soient, s'il faut t'en croire. »

Et, sans attendre la réponse de Bénuta, il poursuivit, s'adressant à Rodriguez :

« Je n'avais aujourd'hui qu'une centaine de mes bons amis les Llaneros, et pourtant j'ai vu qu'ils imprimaient le respect aux habitants de Caracas. Quand j'en aurai mille, don Rodriguez, pas une armée européenne ne résistera à notre choc. »

Bientôt il fallut se séparer; le marquis retournait

soirée agréable se prépare encore pour le public cadurcien.

L'affiche du jour donnera la composition du programme. MM. les Patrons de la société qui n'auraient pas reçu à domicile leur carte personnelle d'entrée, sont priés de la faire réclamer dans les bureaux de la Mairie.

S. Exc. le ministre de l'instruction publique vient de nommer une commission chargée de mettre l'enseignement de la musique en rapport avec le plan général des études.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« *Circulaire sur l'établissement d'écoles publiques dans les communes qui en sont dépourvues.* »

« Monsieur le Préfet, un relevé du nombre des écoles primaires, fait l'année dernière, a constaté que 1,018 communes sont encore privées d'écoles publiques en France. »

« Cette situation a dû appeler mon attention la plus sérieuse. La loi du 15 mars 1850, comme la loi précédente du 28 juin 1833, impose à toute commune l'obligation d'entretenir une ou plusieurs écoles primaires, selon les besoins de la population; à moins qu'elle ne soit autorisée par le conseil départemental à se réunir à une ou plusieurs communes voisines pour l'entretien d'une école. »

« En posant ce principe avec tant de fermeté, la loi n'a reculé devant aucun sacrifice. Elle exige de toute commune, pour l'entretien de son école, une part de ses revenus ordinaires, le vote de 3 centimes spéciaux au principal des quatre contributions directes; et si le produit de la rétribution scolaire, réuni à ces ressources, ne suffit pas, le département et ensuite l'Etat sont chargés de combler le déficit. Aucune commune ne peut donc être admise à exciper de l'insuffisance de ses ressources pour se dispenser de l'entretien d'une école. A quoi dès lors attribuer l'absence totale d'établissement de ce genre dans les 1,018 communes qui m'ont été signalées? Plusieurs causes, je le sais, peuvent, jusqu'à un certain point, atténuer les reproches qui pourraient être adressés à ce sujet aux administrations municipales. »

« Ici, on allègue le défaut absolu de local; là, on trouve des communes divisées en un grand nombre de hameaux éloignés les uns des autres; de telle sorte qu'une école au centre ne réunirait qu'un trop petit nombre d'enfants; enfin, dans telle commune, qui pourrait se réunir à une autre pour l'entretien d'une école, on rencontre, de la part de l'une ou de l'autre des obstacles que la loi ne donne pas au gouvernement le pouvoir de surmonter. »

« Mais, s'il en est ainsi pour quelques communes, il ne saurait en être de même pour toutes, et je désire avoir sur ce point les renseignements les plus précis. »

« J'ai donc l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous prier de m'envoyer un état des communes de votre département qui sont encore sans école, et de m'indiquer pour chacune d'elles :

« 1<sup>o</sup> Le chiffre de la population; »  
« 2<sup>o</sup> La distance qui la sépare des communes voisines auxquelles elle pourrait être réunie; »

« 3<sup>o</sup> La nature des obstacles qui s'opposent, soit à la création d'une école, soit à la réunion aux communes voisines. »

« Veuillez enfin, Monsieur le Préfet, ne pas attendre ma réponse pour adresser aux com-

chez sa mère, et Paez emmenait l'Indienne à la propriété qu'il avait administrée jusque-là, et d'où l'on devait prendre le lendemain de grand matin la route des Savanes. Rodriguez glissa dans la main de Bénuta quelques pièces d'or, véritable richesse aux yeux de cette pauvre femme, et la recommanda chaleureusement à Paez. Quant à elle, sa reconnaissance se manifesta en paroles éloquentes, mais elle baisa les mains du marquis avec une vivacité passionnée.

Jamais dona Madalena n'avait attendu son fils avec plus d'impatience. Elle prêtait l'oreille au moindre bruit du dehors, et Rodriguez avait à peine mis pied à terre qu'elle accourait le recevoir. Ils étaient si émus tous les deux qu'ils furent longtemps sans pouvoir parler; mais entre des cœurs qui se comprennent, il y a un autre langage que celui de la parole. La mère conduisit le fils à la salle à manger. Une foule de questions se pressaient sur ses lèvres; elle les contint pour le forcer d'abord à se reconforter et à se rafraîchir, car elle s'apercevait qu'il en avait grand besoin. En effet, les préoccupations de la journée lui avaient fait négliger de rien prendre.

Il se mit à table entre Joséfa et la marquise. Quand il eut soupé et allumé un cigare — compagnie dont les dames ne peuvent se passer dans ces pays-là — sa mère lui permit enfin de raconter les événements du jour. Elle en écouta le récit avec un vif intérêt. Maintenant que tout danger était passé et qu'elle revoyait son fils sain et sauf, elle approuvait sans réserve la révolution, et son cœur palpitait de fierté à la pensée que le marquis avait contribué à l'affranchissement de sa chère patrie. Elle lui adressa mille et une questions; elle s'enquit d'une foule de détails auxquels tout autre qu'une mère ne songerait pas. Aussi était-il déjà tard quand Rodriguez put interroger la maîtresse sur le compte de l'homme qui avait éloigné la foule du palais del Tesoro.

La suite au prochain numéro.



munies retardataires les recommandations les plus pressantes. Vous ferez comprendre aux administrations municipales qu'en maintenant ainsi les populations qu'elles doivent protéger, dans un état d'infériorité sociale, elles manquent à tous leurs devoirs, et encouragent, à l'égard des familles, une responsabilité dont leur conscience ne saurait trop s'alarmer.

« Sans doute, Monsieur le Préfet, la plupart des communes dont il s'agit sont celles qui présentent le moins de ressources, et qui, par conséquent, devront, relativement, imposer les plus grands sacrifices à l'Etat. Que cette considération ne vous arrête pas ! Si le gouvernement de l'Empereur veut qu'aucune dépense ne soit faite inutilement, s'il veut l'ordre et la régularité dans la comptabilité, il veut aussi qu'aucun service public ne reste en souffrance ; il considère l'éducation du peuple comme un de ses premiers devoirs, et il compte sur le concours des fonctionnaires de tous les ordres pour lui en faciliter l'accomplissement. Vous seconderez donc, Monsieur le Préfet, les desirs de Sa Majesté en tenant la main à ce que chaque commune ait son école.

« Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le ministre de l'instruction publique,  
« V. DURUY. »

**Instruction aux Recteurs sur les examens du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences de la session d'août 1864.**

M. le Recteur, la circulaire du 15 février dernier vous a fait connaître que, dans les examens pour le baccalauréat ès-lettres et le baccalauréat ès-sciences qui auront lieu au mois d'avril prochain, les questionnaires adoptés jusqu'ici ne doivent subir aucune modification. Or, cette disposition, justifiée par le caractère exceptionnel de la session d'avril, réservée aux candidats ajournés dans les sessions antérieures, ne saurait être applicable d'une manière aussi absolue aux examens des mois de juillet et août, auxquels viendront se présenter les jeunes gens qui ont achevé, cette année, le cours régulier de leurs études, et qui ont pu déjà profiter des changements apportés, dès l'ouverture de l'année scolaire, aux programmes d'enseignement des lycées.

En principe, les programmes de l'enseignement doivent être les programmes du baccalauréat. Ces derniers ne peuvent, en effet, comprendre des matières qui n'ont point été enseignées, et ils doivent renfermer toutes celles qui font partie de l'enseignement officiel ; ce n'est qu'à cette condition que le baccalauréat devient véritablement la sanction des études.

Toutefois, ce principe ne peut recevoir, dès la cession du mois d'août prochain, son application immédiate et complète, en ce qui concerne les nouveaux programmes d'étude prescrits cette année. Bien que ces programmes offrent, sur beaucoup de points, des réductions et des simplifications, il faut cependant, par certaines mesures servant de transition, tenir compte aux candidats de la direction, quelque peu différente qu'elle soit, qui a été donnée à leurs études antérieures.

Pour atteindre ce but autant qu'il est possible, j'ai décidé que les programmes annexés aux règlements des 3 et 7 août 1857 continueraient encore, pour la prochaine session des mois de juillet et août, à servir de base aux épreuves orales. Mais, d'une part, les candidats seront dispensés de répondre sur les matières qui ont cessé d'être comprises dans les programmes de l'enseignement des lycées, et, d'autre part, ils ne seront interrogés qu'autant qu'ils le demanderont sur les matières qui sont comprises dans ces derniers programmes sans figurer dans les questionnaires de 1857. Il leur sera tenu alors très-bonne note des réponses par lesquelles ils prouveront qu'ils possèdent ces matières.

Telle est la règle générale qui devra être adoptée. Mais, pour qu'il ne reste aucun doute dans votre esprit sur l'application de cette règle, je crois devoir entrer ici dans quelques développements.

En ce qui touche la partie littéraire des examens, on se conformera aux prescriptions suivantes :

1° Les parties d'auteurs sur lesquelles les candidats doivent être interrogés, soit pour le baccalauréat ès-lettres, soit pour le baccalauréat ès-sciences, ont été indiquées, conformément aux dispositions réglementaires, par arrêté du 29 août 1863 ; il n'y a rien à changer à cet égard.

2° Le programme des questions de philosophie pour le baccalauréat ès-lettres a été déterminé par l'arrêté du 8 septembre 1863 ; il doit être exactement suivi. Toutefois, comme ce programme ne comprend que la partie dogmatique, je joins à cette circulaire quelques exemplaires d'un nouvel arrêté destiné à le compléter, en déterminant, pour chaque nu-

méro, les parties des auteurs désignés pour la classe de philosophie par l'arrêté du 4 décembre dernier, sur lesquelles devra porter l'interrogation.

3° Le programme de philosophie prescrit pour le baccalauréat ès-lettres, tel qu'il est réglé par l'arrêté du 8 septembre 1863, devra être adopté pour le baccalauréat ès-sciences, à l'exception seulement du numéro 20, comprenant les notions d'histoire de la philosophie, qui sera supprimé.

4° Il ne sera apporté dans la session dont il s'agit, soit pour le baccalauréat ès-lettres, soit pour le baccalauréat ès-sciences, aucun changement aux programmes d'histoire et de géographie annexés aux règlements de 1857.

J'arrive enfin à la partie scientifique des examens, et je n'ai, pour ainsi dire, qu'à reproduire ici textuellement la règle qui a été posée plus haut d'une manière générale.

En effet, en ce qui concerne le baccalauréat ès-sciences, les nouveaux programmes d'études comprennent les mêmes matières que les programmes annexés au règlement du 7 août 1857. Ils ne diffèrent réellement de ces derniers que par des simplifications et des suppressions de détails apportées dans les séries des questions de mécanique, de chimie et surtout d'histoire naturelle, et aussi par quelques développements donnés aux questions de géométrie et de géométrie descriptive. Il suffira donc, tout en adoptant pour base de l'examen les questionnaires du 7 août 1857, de dispenser les candidats de tous les détails supprimés et de leur laisser en même temps la faculté de répondre sur les parties qui ont été ajoutées.

Pour le baccalauréat ès-lettres, l'examen scientifique portera exclusivement, comme par le passé, sur l'arithmétique, la géométrie et la physique élémentaires, et ne comprendra d'une manière obligatoire que les questions annexées au règlement du 3 août 1857. Les connaissances plus étendues en arithmétique et en géométrie que comporte le nouveau programme d'études des lycées seront facultatives.

Enfin, pour répondre à une question qui m'a été soumise, l'allemand et l'anglais seront encore les seules langues vivantes sur lesquelles les candidats au baccalauréat ès-sciences seront interrogés comme par le passé.

Veillez, Monsieur le Recteur, notifier ces instructions à MM. les doyens des Facultés des sciences et des lettres de votre Académie, et les recommander expressément à l'intelligente sollicitude des membres du jury d'examen. Il importe d'ailleurs que vous donniez la plus grande publicité possible aux diverses dispositions de cette circulaire, afin que les candidats qui se préparent à subir les examens du baccalauréat à la prochaine session d'août en soient dûment informés.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique,  
V. DURUY.

21 mars 1864.

Par arrêté préfectoral, du 25 février dernier, M. Girma a été nommé commissaire de police du canton de Vayrac.

Un décret impérial du 16 mars dernier, porte que les foires qui se tiennent dans la commune de Brétenoux, le 28 avril, la veille de la Pentecôte, le 16 août et le 8 octobre chaque année, auront lieu à l'avenir, le 12 de chacun des mois d'avril, mai, juin et juillet.

Le sieur Bach, maire de Dégagnac, revenait, le 11 mars au soir de la foire de Cabrerets. L'obscurité était complète, et Bach longeait imprudemment le bord du Lot. Arrivé près l'écluse du Gail, la terre manque sous ses pieds, et le malheureux, tombant dans la rivière, trouve la mort dans ses flots.

**THÉÂTRE DE CAHORS.**

Nous aimerions à voir plus de monde hanter le Théâtre aux jours des belles représentations. Les Dames principalement semblent ignorer que notre Théâtre ait rouvert ses portes. Mais, admiratrices naturelles du beau, M. Moncavrel, M<sup>me</sup> Josse, M. Priest sont parmi nous depuis une semaine ; profitez de cette bonne fortune.

Il y aurait certainement plus que de l'indifférence à ne pas assister en foule aux charmants spectacles que nous offre M. Moncavrel. Dimanche le programme était parfaitement divisé et les rires comme les larmes avaient leur part.

Dans les *Princesses de la Rampe*, M<sup>me</sup> Josse s'est montrée pleine de grâce, de naturel, de distinction dans le rôle de Suzanne. M<sup>me</sup> Josse est bien la Déjazet véritable, qui a étudié la vieille Déjazet et hérité de son agréable réserve, de son jeu vif, intelligent, évitant toutefois de tomber dans cette pétulance expansive qui n'appartient plus au genre. C'est là l'écueil où bien des Déjazets échouent.

M. Priest, a été à la hauteur de son emploi dans *l'Éclat de rire*. Un rôle des plus pénibles, des plus difficiles à saisir, comme celui d'André Lagrange demande, pour être bien interprété, des qualités solides. Soyez outré dans le moindre incident et l'émo-

tion du public se change en bruyante hilarité. M. Priest a su constamment tenir son auditoire sous le poids d'une émotion vive, et ce n'est pas le moindre de ses succès.

M. Moncavrel a joué dans les *Princesses de la Rampe* et dans *Un frère terrible*. Succès de plus à ajouter à ceux qu'il est sûr d'obtenir chaque fois qu'il paraît en scène.

Nous voudrions être plus complet et donner à chacun des acteurs la part d'éloges qui lui est dû. Disons toutefois en finissant que M<sup>mes</sup> Delamarre, Laforge, St-Charles, Pujol et Cristia ont mérité de chaleureux applaudissements.

Jeudi 7 avril 1864.

**LE MOULIN JOLI**

Opérette en un acte, par M. Clairville, musique de M. Varney.

**LA MAISON SANS ENFANTS**

Comédie nouvelle en 3 actes, par M. Dumanoir.

**LE SERMENT D'HORACE**

Pièce en un acte, par Henry Marger.  
On commencera à 8 heures.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.**

Séance du 3 avril 1864.

20 Versements dont 4 nouveaux..... 4,943 »  
8 Remboursements dont 6 pour solde. 1817' 48  
Pour la chronique locale : A. LATYEU.

**Nouvelles Étrangères**

**DANEMARK.**

On écrit de Hensbourg, le 30 mars, à la *Bor-senhalle* : Rien d'important ne s'est passé hier, mais ce matin, de bonne heure, la canonnade a recommencé. On travaille activement aux batteries et aux approches sous le feu continuel des forts danois, et on s'occupe particulièrement à élever devant le fort n° 2, tout près de la mer, des travaux de terre pour couvrir les assaillants du feu des navires.

C'est un travail très-difficile, mais très-utile, ainsi qu'on en a fait l'expérience dans le dernier combat. Les prisonniers danois ont été conduits aujourd'hui vers le Sud ; se sont des soldats du 2<sup>e</sup>, du 7<sup>e</sup> et du 22<sup>e</sup> régiment. Hier, dans l'après-midi et ce matin, beaucoup de blessés sont arrivés ici, par voie de terre. En même temps, deux bâtiments ont débarqué un grand nombre de soldats plus grièvement blessés. Avec eux se trouvait une cantinière qui a perdu le bras droit par un éclat d'obus.

**ITALIE.**

La *Gazette de Milan* annonce que le conseil provincial de Pavie a voté 500 fr. au bénéfice des Hongrois. Le conseil communal de Milan projette de voter aussi une somme pour le même objet.

L'*Unita Italiana* du 1<sup>er</sup> avril plaint Mazzini qui, dès sa jeunesse a commencé à travailler et à souffrir pour la cause de l'humanité. La calomnie n'a pas cessé de s'acharner contre lui depuis 1833.

De son côté, l'*Opinione* fait les vœux les plus ardens pour que le général Garibaldi ne compromette pas et ne perde pas le trésor de popularité qu'il a amassé et qui peut servir au pays.

Le *Diritto* assure qu'une circulaire adressée à tous les préfets du royaume, signée Spaventa, leur enjoint de faire procéder à des perquisitions, afin de saisir l'argent reçu pour un million de fusils et les collectes d'anneaux (de bagues). Ordre est donné de dénoncer sur le champ à l'autorité judiciaire les détenteurs et percepteurs de ces dons.

On écrit de Paris :

Ces jours derniers on faisait circuler sur la santé du Pape les plus sinistres rumeurs. On annonçait que Sa Sainteté avait été administrée et qu'Elle était dans un état désespéré. Je m'empresse d'ajouter que nulle dépêche télégraphique n'est venue confirmer ces bruits alarmants sans cesse reproduits et toujours démentis ; il y a donc lieu d'espérer qu'ils ne sont que le résultat de manœuvres inventées dans l'intérêt d'une coupable spéculation. Ce qu'il y a de certain, c'est que les dernières lettres de Rome sont unanimes pour constater que le Souverain Pontife est dans une situation très-satisfaisante.

On mande de Turin que la plupart des régiments qui se trouvaient dans les provinces méridionales et en Sicile sont rappelés dans la haute Italie.

**POLOGNE.**

On a reçu à Dresde, 2 avril, les avis suivants de Pologne :

Le 28 au soir, Callier, à la tête de 700 hommes, se fraya un passage à travers les cordons prussiens et passa en Pologne. Un capitaine prussien fut blessé. Callier marcha sur Lypno et rencontra les Russes près de Rypin. Obligé de revenir vers la frontière, son corps se reforma de nouveau de ce côté pour gagner ensuite l'intérieur du pays.

Pour extrait : A. LATYEU.

**Paris**

5 avril.

Hier, LL. MM. sont allées aux courses de Vincennes. Leur retour aux Tuileries, vers 6 heures, par la rue de Rivoli, a été un véritable triomphe. La foule qui bordait la grande rue était immense. Sur tous les points LL. MM. ont été acclamées.

Il y avait autant de monde dans les tribunes de l'hippodrome de Vincennes que lundi dernier, mais les piétons étaient moins nombreux. Grâce aux mesures prises par les commissaires, le public n'a pas envahi la piste, comme l'autre jour, et, cette fois, il n'y a eu aucun accident à déplorer.

— Une statistique établit que les transformations que subit Paris en ce moment occupent cent mille ouvriers.

— La reine d'Espagne vient de faire présent à l'Impératrice des Français de deux magnifiques chevaux de race mêlée arabe-espagnole.

— Samedi dernier ont eu lieu les obsèques de M. J.-J. Ampère, en l'église de la Trinité ; tous ses amis, et ils sont nombreux, s'étaient donné rendez-vous au tour de son cercueil. La plupart des membres de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles lettres, presque tous les professeurs du Collège de France assistaient à cette triste cérémonie, autant et plus encore peut-être comme amis que comme collègues ou confrères de l'illustre défunt.

On remarquait dans l'assemblée MM. de Broglie, Villemain, Guizot, Mignet, Lebrun, Vitet, Patin, de Montalembert, de Falloux, Legouvé, Guignaut, de Sauley, Julien, de Beaumont, Havet, Bertrand, Delisle. — Trois discours ont été prononcés sur la tombe de M. Ampère : l'un par M. Guizot, au nom de l'Académie française ; l'autre par M. de Sauley, au nom de l'Académie des inscriptions et belles lettres ; enfin un troisième par M. de Loménie, au nom du Collège de France. Ces discours ont été écoutés avec un profond recueillement, et la sainteté du lieu a pu seule contenir les applaudissements de l'assistance émue.

Voici le discours que M. Guizot a prononcé sur la tombe de M. Ampère :

« Messieurs,

« Je ne connais rien de plus profondément triste que d'accompagner au tombeau les amis qu'on croyait, qu'on devait croire destinés à nous y conduire. M. Ampère était un de ceux sur la sympathie desquels je comptais le plus auprès de mon cercueil, et c'est moi qui suis appelé à exprimer la mienne sur le sien ! L'Évangile à raison : « Veillez » et tenez-vous prêts, car vous ne savez pas quel jour et à quelle heure le Seigneur vous appellera. » Il y a soixante-quatre ans, M. Ampère naissait, et j'étais près de terminer mes études, ces études qui ont rempli sa vie et tenu tant de place dans la mienne. Vingt ans plus tard, entré déjà depuis quelque temps dans le monde et dans les lettres, je l'y voyais entrer à son tour.

« C'était un temps de grande et belle activité intellectuelle, un temps où des perspectives nouvelles s'ouvraient, où des idées nouvelles sur la philosophie, sur la littérature, sur l'histoire, s'élevaient et se déployaient à l'ombre d'un pouvoir ancien et doux, rajeuni par la liberté. M. Ampère se lança dans ce mouvement avec toute l'ardeur, toute la confiance, toute la sincérité de la jeunesse. Il écrivait dans les journaux, il faisait des livres, il faisait des cours, il causait partout, il causait déjà avec cette verve et cette abondance à laquelle tous ceux qui l'ont rencontré et qui ont vécu avec lui ont dû tant de plaisir. Encore quelques années, et j'avais le bonheur de l'appeler à la chaire de littérature du Collège de France, puis de contribuer à lui ouvrir les portes de l'Académie des inscriptions de l'Académie française.

« Mais ni l'enseignement, ni la société, ni les livres ne suffisaient à épuiser la richesse et l'activité variée de son esprit. Dès sa jeunesse et jusqu'à ses dernières années, avec autant d'énergie que de souplesse, M. Ampère a uni la vie errante à la vie studieuse, promenant son insatiable curiosité de Norvège en Égypte, d'Europe en Amérique, avide de tout observer, de tout étudier : les hommes comme les monuments, les sociétés anciennes et nouvelles, les institutions comme les langues, rapportant de ses voyages et de ses études autant d'idées que de faits, et les communiquant, les répandant dans le monde lettré par ses conversations comme par ses écrits, avec un charme inexprimable.

« Et dans cette vie si active, en même temps qu'il prenait intérêt à tout, il était parfaitement étranger à tout intérêt matériel, à toute prétention ambitieuse ; il n'a été l'ennemi ni le rival de personne, et par l'étendue, la liberté, la bonté d'esprit qui lui étaient naturelles, il se faisait partout des amis. Il avait des idées libérales très arrêtées, des sentiments politiques quelquefois très-vifs ; mais il n'avait aucune amertume, et, dans tous les partis, dans toutes les opinions, à force d'intelligence, d'équité et de sympathie pour le bien, il savait démêler, admirer et aimer partout ce qu'il rencontrait d'idées justes et de sentiments élevés.

« Aimable et généreuse nature, qui a reçu sa récompense ! Quelqu'un qui est ici près de moi, un de ses amis et des miens aussi, et des meilleurs, M. Villemain, se disait hier : « Il a remplacé la famille par l'amitié. » Juste et belle expression, messieurs, de la manière dont M. Ampère a mené sa vie. Personne, en effet, n'a goûté et fait goûter mieux que lui les biens et les charmes de l'amitié, et c'est au sein de ce rare bonheur qu'il a passé ses dernières années, entouré de soins fraternels et aimé comme il aimait. Quand on s'en va après avoir ainsi vécu, et dans un tel état d'âme, on peut passer sans trouble de ce monde dans un monde inconnu, et du temps dans l'éternité. »

Pour extrait : A. LATYEU.

**1<sup>er</sup> CONSEIL DE GUERRE DE PARIS.**

Audience du 21 mars.

OFFICIER PRÉVENU DE DÉSERTION POUR ALLER SERVIR DANS LES RANGS DE L'ARMÉE POLONAISE.

En raison du grade de l'inculpé, qui porte l'épaulette de sous-lieutenant, la composition du conseil de guerre a été modifiée, en appelant à siéger comme juge un officier du même grade que le prévenu ; il a pris la place de sous-officier qui d'ordinaire fait partie du conseil.

A midi précis la séance est ouverte, M. le président ordonne d'amener le prévenu.

M. le commandant Simonnot, commissaire impérial occupe le fauteuil du ministère public. M. de Belmayre est chargé de présenter la défense. Interrogé par M. le président, le prévenu déclare se nommer Victor Vigier, être âgé de vingt-neuf ans, engagé volontaire en 1852, et aujourd'hui sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment de lanciers en garnison à Beauvais.

M. le président, au prévenu : Vous êtes inculpé de désertion à l'étranger, en franchissant la frontière



sans autorisation. Vous connaissez les règlements militaires, et dès-lors vous n'avez pas ignoré la position fâcheuse dans laquelle vous vous placiez ?

Le prévenu : Je n'ai eu nullement l'intention de me mettre en opposition avec les lois de mon pays. Je jouissais d'un congé de convalescence, et je pensais que pendant sa durée je pouvais disposer de mon temps.

M. le président : Vous êtes dans l'erreur. Vous allez entendre la lecture des pièces de l'information. Le greffier lit le rapport fait par M. le commandant de Maizeroy, rapporteur près le 4<sup>e</sup> conseil de guerre. Cette pièce, tenant lieu d'acte d'accusation, est ainsi conçue :

« Après un séjour d'environ deux mois à l'hôpital de Beauvais, le sieur Victor Vigier, sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment de lanciers, en sortit avec un congé de convalescence de trois mois pour se rendre à Clermont-Ferrand.

« Étant entré en jouissance de ce congé à la date du 21 septembre 1863, pour être en règle, le sous-lieutenant Vigier devait se présenter à son corps le 20 décembre suivant. Il ne le fit pas, et ce n'est que soixante-trois jours après, le 23 février 1864, qu'il a jugé à propos de venir volontairement se présenter à la première division militaire.

« Mis actuellement en demeure de s'expliquer sur une absence dont la loi réprime l'espèce et la durée, le prévenu n'hésite pas à déclarer tout d'abord que, cédant à ses sympathiques sentiments pour la cause polonaise, il avait franchi la frontière pour aller se joindre au nombre des combattants, et que, pour être conséquent avec sa détermination, et n'être pas inquiet, il avait eu la précaution, avant de se rendre à l'étranger, de remettre à une de ses sœurs sa démission, qu'il présumait bien devoir être acceptée, par cette raison qu'il avait chaudement prié le capitaine d'état-major, Haquart d'en poursuivre et accélérer la marche.

« Les explications qu'il donne se terminent en disant que bientôt, préoccupé de sa démission qu'il avait demandée et dont il n'avait plus entendu parler, il se disposait à hâter son retour en France, lorsqu'il se fut empêché par des circonstances qu'il indique et qu'il fait ressortir comme ayant été entièrement indépendantes de sa volonté.

« A l'appui de ces assertions, le prévenu présente des certificats portant la date récente du 17 février dernier, lesquels émanent du gouvernement national et du général polonais Bossak, témoignant de la belle conduite de cet officier français, qui, en qualité de capitaine, a donné l'exemple d'une énergie intrépidité.

« Quoi qu'en dise le prévenu sur son exaltation, son enthousiasme exagéré, en considération de ses antécédents jusqu'alors si purs, nous ne saurions, sur ses déclarations personnelles, que ne peuvent sérieusement fortifier les simples croyances du capitaine Haquart, pas plus que les documents venus de Pologne et dont l'authenticité ne nous est pas démontrée, nous ne saurions, disons-nous, nous appesantir, insister sur des incidents qui ne pourraient que considérablement aggraver une situation déjà trop regrettable, en ce qu'elle témoigne surabondamment de la part de ce jeune officier, non-seulement d'une conduite excessivement légère et des plus inconsidérées, mais bien parce que les attestations qu'on a lieu de croire apocryphes du général polonais Bossak, témoignent de la belle conduite de cet officier français qui, en qualité de capitaine, a donné sur le

champ de bataille l'exemple d'une énergie intrépidité. »

M. le commandant rapporteur, après avoir énoncé les moyens de justification que présente le sous-lieutenant Vigier, et qui seront reproduits dans les débats, termine en émettant l'avis qu'il y a lieu à le traduire devant le conseil de guerre sous l'inculpation de désertion à l'étranger, délit prévu par l'art. 233 du Code de justice militaire.

La suite au prochain numéro.

Tarare, le 7 avril 1863.

Monsieur Didier, à Paris,

J'étais depuis quelques années atteint d'une lèpre qui me causait des douleurs cuisantes et à laquelle se joignait un feu intérieur qui me rongait les entrailles. J'avais perdu tout appétit, je dépérissais à vue d'œil, mes souffrances m'inspiraient d'affreuses pensées de suicide. Aucun médecin n'avait pu ni me soulager ni me guérir. Dans ce triste état, un hasard providentiel mit sous mes yeux un journal qui faisait mention de plusieurs cures merveilleuses opérées par votre Graine de Moutarde blanche de santé. J'en essayai : le bien que m'a fait votre simple et admirable spécifique tient du miracle ; la lèpre s'est cicatrisée, le feu intérieur s'est éteint, tous mes maux, si longtemps prétendus incurables, ont entièrement disparu. Que Dieu vous rende, Monsieur, tout le bien que je vous dois.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon éternelle gratitude.

PIERRE GILBERT.

P. S. Veuillez m'adresser, contre remboursement, six paquets de Graine.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSSEL, rue Richelieu, 60, à Paris. Livraison du 2 avril 1864.

SOMMAIRE :

Le général G.-D. Gerlach. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Evénements d'Amérique. — Les Bruyères, nouvelle (suite et fin). — Expédition dans l'intérieur du Mexique (suite). Rupture des digues de Bradfield. — Les fêtes du Laid-es-Ghir, à la caserne du quai d'Orsay. — La clé des champs. — Chronique musicale. — Hippolyte Flandrin. — La boîte aux lettres de l'église de la Compagnie de Santiago du Chili (El Buzon de la Virgen). Quelques réflexions. Gravures : Le général G.-D. Gerlach, commandant en chef de l'armée danoise. — Danemark : Combat sous les murs de Düppel, entre les troupes danoises et la brigade prussienne Groben, le 17 mars. — Etats-Unis : régiment fédéral négro attaqué par les chiens de l'armée confédérée. — Expédition dans l'intérieur du Mexique (3 gravures). — Rupture du réservoir de Bradfield, près de Sheffield. — Les fêtes du Laid-es-Ghir, à la caserne du quai d'Orsay (8 gravures). — H. Flandrin. — Tombeau d'Halévy, au cimetière Montmartre. — La boîte aux lettres de l'église de la Compagnie de Santiago du Chili (El Buzon de la Virgen) (2 gravures). Le mois de mars. — Rébus.

L'AUTOGRAPHE

A NOS LECTEURS

Nous nous efforcerons jusqu'à la fin, de donner à l'Autographe l'actualité d'un journal et l'importance d'un livre qui à sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

L'empressement des collectionneurs à nous fournir des pièces rares nous facilite beaucoup notre tâche ; chacun semble heureux de fournir sa page à cet autre Livre d'or. Dès à présent nous préparons le Salon de 1864, numéro entièrement composé de croquis originaux ; — une livraison renfermant tous les autographes de Charlotte Corday, etc.

Dans la quinzaine qui finit, deux députés ont été nommés ; Charles Gounod a fait jouer une œuvre capitale : on a inauguré le monument d'Halévy ; Offenbach a donné un pendant à Orphée ; MM. Labiche et Martin sont entrés, vaudeville en tête, à la Comédie-Française ; le général Bosak combat héroïquement dans les trois Palatinats, pour la nationalité polonaise ; la Revue des Deux-Mondes se ruine pour la littérature ; — nous publions des autographes de MM. Carnot et Carnier-Pagès, de Coudon, de Mistral, d'Offenbach, de Mmes Carvalho, Faure, Ugalde, de MM. Labiche, Martin, Lebas, Duret, d'Halévy, du général Bosak, et — nous en demandons pardon à ce dernier — de Mourvièff. Il n'est pas jusqu'au caissier de M. Claye, l'habile typographe, dont la signature ne se trouve aujourd'hui de circonstance.

Enfin, une magnifique collection d'autographes appartenant à M. le marquis de Flers, généreusement mise à notre disposition par son propriétaire, nous fournit dès aujourd'hui un très curieux billet de Mlle Clairon ; nous donnons une lettre du prince Eugène, écrite à sa mère le lendemain de Marengo ; une lettre de Mme Campan à Josephine, et une note autographe de Napoléon 1<sup>er</sup> sur les forces de la grande armée après la bataille de la Moskova.

BULLETIN COMMERCIAL.

Le temps qu'il fait ne répare pas loin de là, le dommage causé durant l'hiver aux emblavages. Ainsi s'explique la fermeté des mercuriales de l'intérieur. On peut signaler, pour la dernière semaine de mars, une hausse moyenne de 50<sup>e</sup> (par hectol.) sur les froments.

Cette hausse persistera ou cessera suivant la température d'avril. Pour le moment, les détenteurs sont peu disposés à céder, tant à Paris qu'en province.

Le marché vinicole reste au grand calme. On attend les premiers indices de la végétation. Ils sont jusqu'ici favorables. Donc point de changement sur le prix des vins. Quant aux alcools peu d'affaires et une baisse assez sensible depuis quelques jours. Les 3/6 betterave sont à 74, et même 73 fr. (l'hect.) Dans les Charentes, fortes demandes du dehors ; par conséquent, bonne tenue des cours. Le Languedoc se traite dans les 95 à 96 fr.

Rien au sujet des sucres. Prix maintenus. Brut indigène 81 fr. (les 100 kil.) ; raffiné de 145 à 148.

A VENDRE

UN CHEVAL à deux fins. S'adresser à la gendarmerie, au sieur VILHEM.

DEPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Lacapelle-Cabanac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun numéro 38, de Sérignac à Touzac. Modification d'une partie de ce chemin, comprise entre les profils numéros 295 et 321, aux abords des hameaux des Fosses et de Malabrout.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Lacapelle-Cabanac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par la modification d'une partie du tracé du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 38, de Sérignac à Touzac, comprise entre les profils numéros 295 et 321, aux abords des hameaux des Fosses et de Malabrout, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui 4 avril courant, au secrétariat de la mairie de Lacapelle-Cabanac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins du sept au seize avril mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Lacapelle-Cabanac, le 4 avril mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire, Signé : DULAC.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE

de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature :

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahus, CAMBORNAT ; à Puy-Lévy, DELBELL ; à Grammat, LAFON-BESSIERE, Dh. ; à Gourdon, CABANES Dh.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

4 avril 1864.

Table with 4 columns: au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include 3 pour 100, 3 p. % emprunt de 1864, 4 1/2 pour 100, etc.

Pour tous les titres et extraits non signés : A. LATTOU.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

AU PETIT SAINT THOMAS

TROUSSEAUX ET LAYETTES

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, faubourg St-Germain, à Paris.

( CACHEMIRE FRANÇAIS ) ET DE LINDE

Les propriétaires de cet Etablissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont depuis longtemps créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco, et toute expédition au dessus de 25 francs est affranchie jusqu'à destination. Les prix marqués en chiffres connus sont les mêmes pour Paris et la province. — Cette Maison n'a de succursales ni de représentant dans aucune ville de France. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

GOUTTE, RHUMATISME GOUTTEUX.

Traitement infailible par les SELS de LITHINE et les PILULES AMÉRICAINES de Ch. LE PERDRIEL, pharmacien, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 54, Paris. (Envoi franco de la Brochure.)

Vente au détail : Pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 76. — Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

LEPETIT J<sup>ne</sup>

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES PORCELAINES COMESTIBLES CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilles.

Maladies chroniques,

vices du sang, cancers du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur Robbe, médecin homéopathe, 49, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par corresp. Affranchir.

A LA REINE DES FLEURS.



SEUL INVENTEUR DU SAVON AU SUC DE LAITUE et du LAIT D'IRIS pour la TOILETTE et le TEINT.

Entrepôt général, boulevard de Strasbourg, 10. PARIS.

DÉPÔTS dans toutes les villes de France et de l'ÉTRANGER.

TEINTURE OBERT

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon : 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, rue Saint-Honoré, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

GOITRES, SCROFULES, GLANDES engorgées

et affections lymphatiques, guéris par la POUDRE de SENCY-BAZIÈRE, approuvée par l'Académie de Médecine, autorisée par le gouvernement. Dépôt général, chez MM. BAZIÈRE FRÈRES, 24, rue Rambuteau, à Paris. Le flacon 5 fr., la topique 2 fr.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROCQUE

SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE SANS ODEUR NI SAVEUR, GARANTIE PURE. 55, B<sup>t</sup> SÉBASTOPOL.R.D. Paris.

Pêcheries au Nord de la Norvège. SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.

Dépôt chez MM. Bergerol, Vinel, pharmaciens, à Cahors.

CAFÉ D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires Arôme supérieur, concentré à la vapeur, dans des boîtes de fer-blanc hermétiquement fermées.

LE MEILLEUR

3 Méd. d'or ; 2 Méd. de 1<sup>re</sup> classe, Récompenses nation. de 2,000 et 12,000 fr. En gros à l'usine rue de la Mare, 75, Paris. — En détail, chez les principaux Epiciers de France.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AÎNÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDEU POPULAIRE Contre le RHUME, la GRIPPE et l'IRRITATION DE POITRINE Un Rapport officiel constate : Toutes les boîtes portent la qu'elle ne contient pas d'opium. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature et le contre.

151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

AGENCE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE

RUE ST-MARTIN, 170, PARIS.

A VENDRE 2,100,000 FR.

de vastes propriétés situées dans le midi, aux abords des plus importantes alluvions de l'Hérault, à proximité de grandes lignes ferrées, en totalité ou divisées en plusieurs Lots.

Habitations de maîtres et d'exploitation, bons rapports — avantages exceptionnels — S'adresser pour la Communication des plans et les renseignements, à l'Agence Commerciale et Industrielle.

Choix d'autres propriétés, fonds de commerce et d'industrie, à Paris et ses environs, contentieux et recouvrements — Prêts hypothécaires.

Le propriétaire-gérant, A. LATTOU.